



## COMMISSION DE TRIAL

### CHAMPIONNAT DE LIGUE DE TRIAL 2018

#### Règlement conforme aux RTS (règles techniques de sécurités) spécifique Trial.

Règlement conforme au Championnat de France sauf avenant de ce règlement.

Motos et équipements selon l'article 5.1 du règlement FFM du Ch de France.

La protection individuelle dorsale efficace est obligatoire, norme conseillée (EN1621-2).

Le coupe circuit magnétique au poignet gauche et la protection pleine de la couronne arrière est obligatoire.

Le disque arrière plein préconisé (...).

#### Définition des fautes dans la zone selon l'article 3 des règles générales trial.

Chrono avec **1 minute 30** sera appliqué.

#### ARTICLE 1 : Catégories

La Ligue Motocycliste d'Ile de France met en compétition pour la saison 2018, un Championnat de Ligue qui se disputera de janvier à décembre 2018 réservé aux pilotes détenteurs d'une licence FFM.

**NJ3C (12/14 ans) NTR, NCO.**

**MAT2 (pour les motos anciennes année modèle pré 85 sans disque de frein).**

Championnat de Ligue de Trial pour les catégories suivantes

Senior 1	Open	Senior 2	Senior 3+	Senior 3	Senior 4+	Senior 4
----------	------	----------	-----------	----------	-----------	----------

Les **Senior 1** emprunteront un tracé S1 avec 5 Zones sélectives (**Senior 1 Ch de France 2018**).

Les **OPEN** emprunteront **50% de zones spécifiques S1 abordables**. Les 5 restantes seront des zones S2.

Les **Senior 2** emprunteront un tracé 100% S2.

Les **Senior S3+** emprunteront **50% de zones S2 abordables**, Les zones restantes seront des zones S3.

Les **Senior 3** emprunteront un tracé 100% S3.

Les **Senior 4+** emprunteront **50% de zones S3 abordables**, Les zones restantes seront des zones S4.

Les **Senior 4** emprunteront un tracé 100% S4.

## **Identité/Niveaux :**

Educatif (10/ 14 ans), Espoir (moins de 18 ans), Majeur (plus de 18 ans), Vétéran (plus de 40 ans), Féminine, motos anciennes (sans disque de frein) et Electrique, seront classés dans la catégorie choisie.

## **ARTICLE 2 : Engagement**

Pour participer à ce Championnat, les pilotes devront être licenciés pour l'année dans un moto-club de la Ligue Motocycliste d'Ile de France.

Les pilotes devront utiliser et remplir impérativement le bulletin d'engagement de l'Ile de France mis à leur disposition sur le site de la Ligue et des clubs organisateurs.

Ouverture des engagements 8h30.

Clôture des engagements le matin de l'épreuve 10h.

## **ARTICLE 3 : Calendrier**

Epreuves comptant pour le Championnat de Ligue d'Ile de France 2018

11 mars	ST LUCIEN (28)	TC BEAUCE	
1er mai	NEMOURS (77)	UM NEMOURS	Challenge éducatif
3 juin	MARCOUSSIS (91)	TC MARCOUSSIS	Challenge éducatif
24 juin	CAISNES (60)	TC CAISNES	
8 juillet	LOOZE (89)	TC LOOZE	
9 septembre	MARSANGIS (89)	US JOIGNY	
16 septembre	MC St CHERON (91)	MC St CHERON	Challenge éducatif

## **ARTICLE 4 : Départ et fin d'épreuve**

Premier départ à partir de 9 h après la mise en place des commissaires. Dernier départ 10h30.

Le temps de course sera de 6h30 pour toutes les catégories. Chaque minute de retard sera pénalisée d'un point. Passé 20 minutes le pilote sera mis hors course. Fermeture des zones par un Marchal.

## **ARTICLE 5 : Classement**

Pour le Classement Final du Championnat, il sera tenu compte de toutes les **épreuves moins 1.**

Pour les **S1 / Open / S2 / S3 + / S3 : 3 tours** pris en compte pour le classement.

Pour les **S4+ / S4 : 2 tours** pris en compte pour le classement.

Le classement apparaissant sur le tableau d'affichage pendant la durée de l'épreuve a simplement un caractère indicatif. Seul le classement affiché et signé par le Directeur de course est officiel.

Lors des épreuves du championnat organisé par d'autres Ligues, les pilotes de l'Ile de France seront classés uniquement avec le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> tour (article 5 - catégorie S4+ et S4).

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

En cas d'ex-aequo au classement final, les pilotes seront départagés en tenant compte :

- du nombre de places de 1er
- du nombre de places de 2ème et ainsi de suite
- le classement lors de la dernière épreuve sera déterminant

Les 15 premiers pilotes franciliens d'une épreuve marqueront des points de la façon suivante :

1 <sup>er</sup> :	20 points	6 <sup>ème</sup> :	10 points	11 <sup>ème</sup> :	5 points
2 <sup>ème</sup> :	17 points	7 <sup>ème</sup> :	9 points	12 <sup>ème</sup> :	4 points
3 <sup>ème</sup> :	15 points	8 <sup>ème</sup> :	8 points	13 <sup>ème</sup> :	3 points
4 <sup>ème</sup> :	13 points	9 <sup>ème</sup> :	7 points	14 <sup>ème</sup> :	2 points
5 <sup>ème</sup> :	11 points	10 <sup>ème</sup> :	6 points	15 <sup>ème</sup> :	1 points

Les 6 meilleurs résultats seront pris en compte pour le classement final du championnat. Toutefois en cas d'ex-aequo, les concurrents seront départagés selon les termes de l'article 5.

## **ARTICLE 6 : Changement de catégorie**

Tout changement de catégorie en cours de saison annule le cumul des points acquis précédemment.

## **ARTICLE 7 : Tarifs**

Pour les épreuves du Championnat de Ligue organisées par les clubs franciliens, le montant des droits d'engagement est fixé à **40 €**. Il sera minoré à **30 €** si l'engagement arrive au moins **7 jours avant la date de l'épreuve accompagné du paiement**. Les engagements reçus sans le paiement ne seront pas considérés comme des pré-engagements. Absence non justifiée non remboursable sauf certificat médical.

Seuls les assistants engagés (titulaires d'une licence LAP) disposant d'un dossard d'une couleur spécifique à la catégorie fournie par l'organisateur pourront pénétrer dans les zones pour assurer le pilote après accord du commissaire.

## **ARTICLE 8 : CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

Pour l'engagement, le pilote devra se conformer à la législation en vigueur du code de la route. Conformité des pièces administratives : permis de conduire - CASM - Guidon et licence FFM 2018. Pour toutes les épreuves du Championnat de Ligue, les concurrents devront se soumettre à un contrôle technique. Ce contrôle aura lieu le matin même de l'épreuve avant le départ et portera sur l'équipement du pilote, la protection individuelle dorsale efficace est obligatoire, norme conseillée (Norme : EN 1621-2).

Le coupe circuit magnétique au poignet gauche, la couronne arrière pleine, la protection de couronne et de pignon de sortie de boîte sont obligatoires ainsi que les embouts de guidon, leviers boulés, axe de sélecteur bouché.

**Motos anciennes année modèle pré 85 sans disque de frein pour les licenciés MAT2.**

**Les disques arrière pleins sont préconisés.**

Des contrôles volants pourront avoir lieu sur décision du Directeur de course et le pilote ne respectant pas les règles se verra exclu.

**RAPPEL** : L'assistant pilote devra être titulaire d'une licence compétition pilote LAP pour pénétrer dans les zones et se présenter également au contrôle administratif de l'épreuve où il lui sera remis un dossard (engagement gratuit). Un dossard sera remis au pilote en échange de sa licence après le passage au contrôle technique.

## **ARTICLE 9 : ENVIRONNEMENT**

Les pilotes positionnés dans la file d'attente d'entrée de zone devront éteindre leur moteur. Seul le pilote prêt à franchir la zone pourra conserver son moteur allumé durant le franchissement du concurrent précédent.

Dans le parc coureur, les motos devront être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant. Cette protection devra être remportée par les concurrents à la fin de l'épreuve.

## **ARTICLE 10 : RECOMPENSES**

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés au cours de l'Assemblée Générale de la Ligue d'Ile de France.

Les 1ers de chaque catégorie du Championnat de ligue devront passer en catégorie supérieure la saison suivante, **excepté les plus de 50 ans.**

Les 5 premiers de chaque catégorie au classement final du Championnat ne pourront descendre de catégorie sauf dérogation de la Commission après demande formulée par écrit par le pilote.

## **Article 11 : SANCTIONS**

Tout problème grave créé par un pilote ou ses proches avec l'organisateur, un commissaire ou un délégué, pourra entraîner une sanction, voir l'exclusion après décision du jury ou de l'arbitre (suivant l'article 5 des règles Générales de Trial).



## COMMISSION DE TRIAL

### CHALLENGE EDUCATIF TRIAL REGIONNAL 2018

#### **ARTICLE 1**

La Ligue Motocycliste d'Ile de France met en place un Challenge trial Régional éducatif, motos thermique et électrique qui se disputera de janvier à décembre 2018.

Ce Challenge comprend deux catégories (petite roue et grande roue) qui auront chacune leur classement spécifique.

**NJ1 (6/7 ans) NJ2 (8/9 ans) NJ3 (10/11 ans).**

Pour participer à ce challenge, les pilotes devront être licenciés à l'année dans un moto club francilien.

La protection individuelle dorsale efficace est obligatoire, norme conseillée (EN1621-2).

#### **ARTICLE 2**

Les participants devront se présenter à l'accueil administratif munis d'une licence de l'année en cours, guidon d'argent ou d'or pour les **NJ2, NJ3**.

#### **ARTICLE 3**

Epreuves comptant pour le Challenge éducatif de trial régional

1 <sup>er</sup> mai	NEMOURS (77)	UM NEMOURS	Challenge éducatif
3 juin	MARCOUSSIS (91)	TC MARCOUSSIS	Challenge éducatif
16 septembre	MC St CHERON (91)	MC St CHERON	Challenge éducatif

#### **ARTICLE 4**

A chaque manche du Championnat de Ligue un classement

« Mini-motos » (circuit spécifique), sera établi sous réserve d'avoir 3 participants.

Les classements seront réalisés dans les conditions mentionnées ci-dessous :

Trois critères seront pris en compte pour définir ce classement.

1 – aptitude au pilotage

2 – comportement, fair-play

3 – sécurité du matériel

Aptitude au pilotage : les points attribués correspondent aux points figurant sur la fiche de pointage.

Comportement, fair-play : si le comportement verbal ou gestuel du pilote ou de son encadrement est en cause, une pénalité pouvant aller jusqu'à 5 points sera ajoutée. Dans le cas de récidive, l'exclusion sera immédiate.

Sécurité du matériel : en cas de présentation de matériels défectueux, 3 points de pénalité seront attribués.

L'application des pénalités 2 et 3 sera décidée par le Directeur de course (en consultation avec l'éducateur).

Les classements de chaque épreuve donneront lieu à attribution de points selon le barème existant pour le championnat de ligue.

Pour ce Challenge, il sera tenu compte de l'ensemble des épreuves.

En cas d'ex-aequo, l'article 5 du règlement du championnat de ligue sera appliqué.

## **ARTICLE 5**

LES PARCOURS :

**Les NJ3C seront classés dans la catégorie S4 à S2.**

(Nombre de tours en fonction de la catégorie choisie). Selon le barème des points.

Le parcours pour les mini-motos (petites roues) 6 / 11 ans comprendra 5 zones spécifiques dans un périmètre proche du départ.

Le nombre de zones à franchir ne doit pas dépasser 20.

Dans l'hypothèse de zones communes avec la catégorie Sénior 4 (maximum 2), ces zones devront être faciles d'accès par l'interzone et proches du départ. Ces zones, de niveau Sénior 4, seront amputées des passages jugés infranchissables pour les mini motos (petites roues).

Le fléchage sera celui de la catégorie Sénior 4 et les passages spécifiques pour les mini motos seront indiqués par des flèches NOIRES et BLANCHES avec mention « PR ».

**Un éducateur breveté sera présent pour l'encadrement des pilotes du Challenge éducatif.**

## **ARTICLE 6**

Pour les épreuves du Challenge Educatif organisées par les clubs franciliens, le montant des droits d'engagement est fixé à **25 €**. Il sera minoré à **15 €** si l'engagement arrive au moins **7 jours avant la date de l'épreuve accompagné du paiement**. Les engagements reçus sans le paiement ne seront pas considérés comme des pré-engagements. Absence non justifiée non remboursable sauf certificat médical.



## TRIAL 2018

<b>Championnat de Ligue IDF</b>
---------------------------------

**Dimanche 11 mars : St Lucien - (28) - Tc Beauce**

Mr Jean-Yves Sola 1 impasse des Gâtines - 28130 SOULAIRE

**Mardi 1 mai : Nemours - (77) - UM Nemours**

Mr Serge Bardy 43 rue des Cordières 77240 VERT SAINT DENIS

**Dimanche 3 juin : Marcoussis - (91) - TC Marcoussis**

Mr Laurent Chassagne 3 clos du Houssay 91460 MARCOUSSIS

**Dimanche 24 juin : Caisnes - (60) - TC Caisnes**

Mr Jean Helwaser 104 rue du Château 60400 CAISNES

**Dimanche 8 juillet : Looze - (89) - TC Looze**

Mr Gilles Foucherot 19 chemin Beauregard Hameau de Beaudemont 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

**Dimanche 9 septembre : Marsangy - (89) - US Joigny**

Mme Véronique Danrée 23, rue du moulin 89290 VINCELOTES

**Dimanche 16 septembre : Saint Chéron - (91) - MC St Chéron**

Mr Gilles Prono 15 route d'Etampes 91530 SAINT CHERON